



SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2026

16 JUIL. 2026

* * *

Le mardi 30 juin 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le jeudi 15 juin 2026, se sont réunis à la salle socio-culturelle Yves Berthouy à Droué, sous la présidence de Magali MARTY-ROYER.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstention
112	63	0	10	73	73	0	0

OBJET : VALIDATION DU CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

Claire FOUCHER-MAUPETIT
Florence DOUCET

Représentants des EPCI :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PERCHE ET DU HAUT VENDOMOIS

Pascal TRASSARD

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Benoit GARDRAT
Jacky FOUSSARD
Marjorie RANDUINEAU

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE de COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

Claude CARTON

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	I. BROSSIER	LANCE	A. ASSERIN	SAINT AMAND LONGPRES	A. MINIER
ARTINS	F. BLANCHARD	LAVARDIN	C. DAVID-BURC	SAINT ANNE	PA. VIOLET
AUTHON	JL. CINTRAT	LA VILLE AUX CLERCS	D. PASQUIER	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER
AZE	E. GUILLEMOT	LE PLESSIS-DORIN	C. RENVOISE	SAINT JEAN FROIDMENTEL	O. POULAIN
BAILLOU	S. GAUTIER	LE POISLAY	A. SAVIGNY	SAINT MARC DU COR	E. DELAVOIX
BEAUCHENE	N. FRANCOIS	LES ESSARTS	J. MOULY	SAINT MARTIN DES BOIS	E. BRETON
BOUFFRY	I. GUEDOU	LES ROCHES L'EVEQUE	A. BEAUCOURT	SAINT OUEN	D. DEZE
BREVAINVILLE	D. BRUNET	LIGNIERES	C. COURTOT	SARGE SUR BRAYE	T. WERBREGUE
BUSLOUP	R. JONNARD	LISLE	M. GOUET	SAVIGNY SUR BRAYE	JP. GONET
CHAUVIGNY DU PERCHE	A. CATOIRE	MARCILLY EN BEAUCE	F. DELERUE	SELOMMES	G. HUGER
CHOUE	F. GAULLIER	MAZANGE	RM. BLATEAU	TERNAY	N. MOUTARDIER
COUETRON AU PERCHE	J. GRANGER	MESLAY	P. GEORGES	TROO	P. ECLERCY-DETERPIGNY
CRUCHERAY	C. LACAILLE	MONDOUBLEAU	C. RICHARDIN	VALLEE DE RONSARD	M. WAGEMANS
DANZE	D. BESSON SOUBOU	MOREE	N. CHANTEUX	VILLAVARD	C. MARTIN
DROUE	S. DUPIN	NAVEIL	M. MARTY-ROYER	VILLECHAUVE	S. LUNEAU
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	OUZOUER LE DOYEN	JM. BRUNET	VILLEDIEU LE CHATEAU	C. ROBERT
FORTAN	F. CHEROUTE	ROCE	T. COSME	VILLEMARDY	P. NOYAU
FRETEVAL	M. MENAGE	ROMILLY DU PERCHE	C. JEUFFRAULT	VILLEROMAIN	FX. RONE
LA FONTENNELLE	R. SENEGOU	RUAN SUR EGVONNE	JS. BITSCHENE		

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

PRUNAY CASSERAU – E. BARDET – à – E. GUILLEMOT - AZE
LES HAYES – E. TREMBLAY – à – N. MOUTARDIER – TERNAY
VENDOME – N. HASLE – à – M. MARTY-ROYER – NAVEIL
AREINES – E. RIOTTEAU – à – J. FOUSSARD - CATV
VILLETTRUN – C. DAVID – à – C. FOUCHER-MAUPETIT – CD41

PEZOU – A. LEMOINE – à – M. GOUET – LISLE
CD41 – P. GOUET – à – F. DOUCET – CD41
LUNAY – C. MOALIC – à – A. MINIER – SAINT AMAND LONGPRE
CELLE – A. MOHLER – à – JP. GONET – SAVIGNY-SUR-BRAYE
VILLIERSFAUX – J. RICHER – à – P. NOYAU - VILLEMARDY

Autres délégués présents sans voix délibérative :

Représentants des EPCI sans voix délibérative :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

P. SOREAU

Représentants des Communes sans voix délibérative:

CHOUE	P. SOREAU	LES ESSARTS	S. CHALOT	VILLEDIEU LE CHATEAU	A. MOULUT
COUETRON AU PERCHE	N. GERAY	OUZOUER LE DOYEN	T. HERREY		
DROUE	S. CHAMBENOIST	ROCE	C. FONTENNE		

OBJET : VALIDATION DU CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

EXPOSE

Créés en 2020, les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), rebaptisés « Contrats pour la réussite de la transition écologique » en 2023, sont désormais le cadre de référence du dialogue entre l'État et les collectivités à l'échelle des bassins de vie. Ils mettent en œuvre le projet de territoire en cohérence avec les priorités de la planification écologique territorialisées à travers les « conférences des parties » (COP) régionales.

Le CRTE accompagne la mise en œuvre par les collectivités des orientations stratégiques retenues à l'échelle d'un bassin de vie sur la durée des mandats municipaux (6 ans) grâce à un engagement pluriannuel de l'État. Le CRTE est ainsi devenu la « fabrique à projets » des territoires pour notamment contribuer aux objectifs et leviers de planification écologique collectivement choisis lors de la COP territoriale et adaptés aux enjeux locaux.

Sur l'arrondissement de Vendôme, les périmètres des CRTE ont été arrêtés à l'échelle des 3 EPCI qui se regroupe autour du CRTE du Vendômois à l'échelle du Pays Vendômois.

Un travail de concertation entre les territoires et les différents services a été mené de juillet 2024 à février 2025 pour aboutir à une version partagée autour de 3 orientations stratégiques, qui prend en compte les dispositifs locaux existants tels que Petites Villes de Demain, Villages d'avenir, CLS, France Service, CRST.

Les 3 orientations stratégiques :

I. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

1. Mettre en place les conditions favorables à des mobilités soutenables adaptées aux besoins des habitants
2. Adapter et rendre les territoires résilients au dérèglement climatique
3. Faciliter la production et la consommation d'énergies renouvelables dans un objectif de sobriété énergétique

II. ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Développer une offre d'habitat adaptée aux besoins des habitants et du territoire
2. Bâtir une offre de formation au bénéfice de l'emploi local
3. Structurer et développer le tourisme en s'appuyant sur la préservation et la valorisation du patrimoine bâti et naturel

III. COHÉSION SOCIALE ET OFFRE DE SERVICES

1. Aménager un territoire favorisant la bonne santé de ses habitants
2. Relancer et pérenniser une dynamique de commerces de proximité et permettre un accès aux services publics à tous
3. Maintenir et valoriser l'offre sportive et culturelle, comme un levier de cadre de vie et d'attractivité

La Présidente propose aux Conseil de bien vouloir

- **Approuver** le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE), joint en annexe
- **Autoriser** à signer le Contrat et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité - 73 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION:

- **Approuve** le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) joint en annexe
- **Autorise** la présidente à signer le CRTE ainsi tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Magali ROYER-MARTY

Adressé au contrôle de légalité le :

Publié le :

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,



CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du Pays Vendômois

ENTRE

L'État,

Représenté par Monsieur Vincent LE DUFF, sous-préfet de Vendôme

ET

La communauté d'agglomération Territoires Vendômois

Représentée par M. Laurent BRILLARD, président, autorisé à l'effet des présentes
suivant délibération en date du mardi 30 juin 2026

ET

La communauté de communes du Perche et Haut Vendômois

Représentée par M. Pascal TRASSARD, président, autorisé à l'effet des présentes
suivant délibération en date du 12 juin 2025

ET

La communauté de communes des Collines du Perche

Représentée par Mme Claude CARTON, présidente, autorisée à l'effet
des présentes suivant délibération en date du jeudi 2 juillet 2026

ET

Le syndicat mixte du Pays Vendômois

Représenté par Mme Magali MARTY ROYER, présidente, autorisée à l'effet des
présentes suivant délibération en date du mardi 30 juin 2026

ET

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher

Représenté par M. Philippe GOUET, président, autorisé à l'effet des
présentes suivant délibération en date du 19 juin 2025

ET

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire

Représenté par Mme Karine Gloanec Maurin, autorisée à l'effet des
présentes suivant délibération en date du 5 octobre 2021

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

Préambule	4
Article 1 – Objet du contrat	5
Article 2 – Diagnostic du territoire	10
Article 3 – Orientations stratégiques du CRTE Pays Vendômois	14
Orientation 1 - Transition écologique	14
Orientation 2 - Attractivité du territoire et développement économique	20
Orientation 3 - Offre de services et cohésion sociale	27
Article 4 – Engagement des partenaires	34
Article 5 – Gouvernance du CRTE	36
Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	38
Article 7 – Évaluation du CRTE	39
Article 8 – Information et communication	40

ANNEXES

Annexe 1 – Carte des EPCL de l'arrondissement de Vendôme
Annexe 2 – Compte-rendu du CNR mobilités et logement
Annexe 3 – Bilan du CRTE du Pays Vendômois
Annexe 4 – Plan d'action du CRTE

PRÉAMBULE

Initialement nommés contrats de relance et de transition écologique, les CRTE ont été engagés en 2020 pour organiser la déclinaison du Plan de relance dans un cadre cohérent avec les projets de territoire portés par les élus. Élaborés en partant des contrats, plans et documents stratégiques existants, les CRTE poursuivent plusieurs ambitions :

- Devenir la feuille de route commune des actions à mener à l'échelle intercommunale ou plurintercommunale pour répondre de manière transversale aux enjeux de cohésion du territoire et de transition écologique ;
- Simplifier les contractualisations avec l'État, grâce à un cadre commun permettant de faire converger les différents dispositifs existants ;
- S'adapter aux priorités et aux enjeux du territoire tout au long de la mise en œuvre du contrat.

Les conséquences du changement climatique nécessitent une réponse d'une nouvelle ampleur en agissant de manière coordonnée à toutes les échelles pour atteindre collectivement des objectifs ambitieux de transition écologique : c'est la planification écologique. Cinq défis environnementaux sont à relever : atténuer le réchauffement climatique, s'adapter aux conséquences inévitables du réchauffement, préserver et restaurer la biodiversité, préserver les ressources et réduire les pollutions qui impactent la santé.

Pour adapter ces objectifs aux enjeux de chaque territoire, le gouvernement a proposé une méthode pour mettre en œuvre la territorialisation de cette planification écologique. Sont organisées depuis l'été 2023 des conférences des parties à l'échelle régionale (COP), inspirées des COP onusiennes, avec des réunions départementales. Un processus en plusieurs temps : diagnostic du territoire, débats des thèmes prioritaires, élaboration collective d'une feuille de route présentant une série de leviers et d'actions prioritaires et structurantes à mener pour atteindre les objectifs définis à l'échelle de chaque région.

Dans ce contexte, les CRTE, renommés contrats pour la réussite de la transition écologique, deviennent l'outil de mise en œuvre au niveau le plus fin de cette planification territorialisée.

Article 1 – Objet du contrat

1.1 Du contrat de relance et de transition écologique vers un contrat pour la réussite de la transition écologique

Prenant la suite du contrat de relance et de transition écologique du territoire signé le 29 novembre 2021, le contrat pour la réussite de la transition écologique du territoire du Pays Vendômois a pour ambitions de :

- Devenir le cadre de dialogue normal entre l'Etat et les collectivités,
- Organiser l'ensemble des champs de l'action publique autour d'un projet de territoire partagé,
- Accélérer la transition écologique notamment en traduisant en projets concrets les ambitions issues des COP régionales,
- Accompagner les projets locaux en organisant et ciblant les moyens financiers et en ingénierie

Cette nouvelle génération de CRTE s'appuie sur le renforcement des méthodes de travail actuelles avec une implication plus large des différents acteurs, des compétences et expertises spécifiques, des outils innovants comme la boussole de la transition écologique, des moyens d'ingénierie confortés et des financements disponibles pour accélérer la concrétisation des projets.

Pour les territoires, la démarche vise à favoriser le travail collectif entre l'Etat, les intercommunalités et les communes, en cherchant l'association des Régions et des Départements et des autres acteurs locaux publics et privés. Le CRTE permet, en un seul dispositif, de recenser et coordonner les initiatives du territoire en fonction de leur contribution au projet de territoire.

Pour l'Etat, le CRTE permet de territorialiser à l'échelle d'un bassin de vie et de rassembler progressivement dans un même cadre les politiques publiques portées par les différents ministères et leurs opérateurs (ANCT, ADEME, Cerema, OFB, Agences de l'eau, établissements publics fonciers, ARS...). Ainsi, le CRTE favorise la mobilisation plus lisible des moyens de l'Etat destinés à accompagner les collectivités.

1.2 Présentation générale du territoire

Le territoire du Pays Vendômois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Le territoire du syndicat mixte du Pays vendômois a été retenu comme périmètre du CRTE, dans la mesure où il couvre l'intégralité de l'arrondissement de Vendôme (100 communes) et les territoires des trois EPCI qui le composent :

- La communauté d'agglomération Territoires Vendômois (CATV) : 65 communes ;
- La communauté de communes du Perche et Haut-Vendômois (CCPHV) : 23 communes ;

5 /41

- La communauté de communes des Collines du Perche (CCCP) : 12 communes.

Le dernier recensement réalisé par l'INSEE en vigueur au 1er janvier 2026 fait état de 67 176 habitants à l'échelon de l'arrondissement de Vendôme, répartis pour 78 % au sein de la CATV, 13 % au sein de la CCPHV et 9 % au sein de la CCCP. Près d'un quart de la population réside dans la commune de Vendôme (15 758 habitants estimation 2025) et les 3/4 des communes du territoire comptent moins de 500 habitants.

L'arrondissement (hors Vendôme) se caractérise par une dominante rurale quant aux modes de vie, de déplacements et de consommation. L'agriculture occupe 72% de la surface du territoire soumis aux adaptations nécessaires afférentes au changement climatique. On note depuis quelques années un certain repli démographique, qui a été ralenti par le regain d'attractivité résidentielle du territoire lié notamment à la crise COVID. La population est toutefois plutôt vieillissante et la main d'œuvre locale globalement moins qualifiée que la moyenne départementale, avec une capacité de mobilité limitée.

Vendôme (17 496 hab.), chef-lieu d'arrondissement, occupe une place centrale sur le territoire et constitue un bassin de vie et d'activités (emploi, commerce, santé, scolaire, etc.). Située à 33 kilomètres de Blois, Vendôme dispose d'une gare TGV qui la relie à Paris en 42 minutes. Ces caractéristiques font de Vendôme le bassin d'emploi privilégié des habitants de l'arrondissement.

Les modes de vie, de consommation et de transport sont adaptés en conséquence : usage privilégié du véhicule personnel, développement de filières locales, diversité des bassins d'emploi (Vendôme, Blois mais également la Sarthe et l'Eure-et-Loir).

En raison de son caractère rural, l'arrondissement de Vendôme présente une part importante d'activités agricoles, l'est de l'arrondissement étant plutôt dédié aux cultures céréalières et l'ouest aux polycultures et à l'élevage.

Toutefois, son tissu industriel n'est pas négligeable. La part des emplois dédiés à l'industrie sur le bassin (25%) est supérieure à la moyenne nationale (18%).

Des entreprises très dynamiques sont présentes dans l'agglomération de Vendôme. Peuvent être citées entre autre Baumer, Thalès, Trescal, Getinge La Calhène, Minier, LVMH, Marie Daage, Rosenberg et bientôt Sisley. Il convient de nommer également, réparties sur le Territoire Vendômois, les entreprises VSF, SNV ou bien encore Barbas par exemple. L'ancienne friche Arjowiggins revêt sur les communes de Bonneveau (47) et Bessé-sur-Bray (72) avec le projet Eclairon de supercalculateurs hautes densités, deuxième site de calculateurs en France.

Sur le territoire du Haut Vendômois, il faut citer la présence du groupe Le Triangle, un acteur majeur du secteur photovoltaïque. Sur le territoire des Collines du Perche il faut bien évidemment saluer la présence de Siplast, AALBERTS et Trigrano. Enfin, l'arrondissement dispose d'un véritable potentiel touristique et culturel.

6 /41

1.3 Intégration des dispositifs existants

Le CRTE constitue un contrat intégrateur dans la mesure où il regroupe l'ensemble des contrats qui existent sur le territoire, et qu'il les met au service de la stratégie définie et portée par les acteurs locaux. En 2024, la planification écologique a donné une nouvelle dynamique aux CRTE.

Parmi ces contrats, on note :

- **Petites villes de demain** – Amorcé en 2021, le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Au sein du Pays vendômois, cinq communes ont été labellisées Petites Villes de demain : Vendôme et Montoire-sur-le-Loir (CATV), Mondoubleau (CCCP), Morée et Fréteval (CCPHV). Ces cinq communes ont toutes procédé à la conclusion d'une convention-cadre ou d'une convention cadre valant ORT entre mars 2023 et juin 2023.

- **Territoires d'industrie** – Depuis 2018, le programme Territoires d'industrie favorise la territorialisation pour stimuler le développement industriel, en renforçant les liens entre élus locaux et industriels. La gouvernance tripartite (collectivités, régions, État) du dispositif a pour objectifs de favoriser la réindustrialisation, la transition écologique et l'innovation à l'échelle territoriale. La collaboration entre l'État, les collectivités locales, et les entreprises constitue la clé de la reconquête industrielle, et le programme continue d'évoluer pour répondre aux défis économiques et environnementaux du pays.

Actuellement, 183 territoires lauréats s'engagent jusqu'en 2027, démontrant la volonté des acteurs territoriaux pour la reconquête industrielle. Au niveau du périmètre du CRTE, un groupement interdépartemental, baptisé « Perche Industrie » regroupe les communautés de communes du Perche (territoire de Nogent-le-Rotrou), Terre de Perche (La Loupe/Thiron-Gardais), Forêts du Perche (Senonches) et Collines du Perche (Mondoubleau), dans le nord du Loir-et-Cher.

- **Contrat local de santé (CLS)** – Pour répondre au plus près des besoins de la population et des professionnels, le Pays vendômois, les établissements publics de coopération intercommunale membres, le conseil départemental, le conseil régional, le centre hospitalier Vendôme Montoire et l'État se sont engagés dans une démarche d'amélioration de l'offre de santé. Le premier CLS a été signé en 2013, avant d'être reconduit en 2019, et une troisième fois en 2024 pour la période 2025-2029 autour de quatre axes stratégiques :
 - Axe n°1 : Favoriser le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé pour tous

- Axe n° 2 : Poursuivre la mise en réseau et le développement de la communication autour des acteurs du territoire en santé mentale
- Axe n° 3 : Promouvoir un environnement favorable à la santé pour tous
- Axe n° 4 : Réduire les inégalités sociales et territoriales en santé

- **Contrat de ville de Vendôme** – Le contrat de ville de Vendôme, signé le 28 juin 2024, constitue le socle de l'intervention de la ville de Vendôme, de Territoires vendômois, de l'État et de leurs partenaires, en direction du quartier prioritaire des Rottes et de ses habitants, dans les domaines de l'emploi et de l'insertion professionnelle, de la cohésion sociale et du renouvellement urbain ainsi que de la prévention de la délinquance.

- **Contrat régional de solidarité territoriale (CRST)** – Signé en décembre 2023 pour la période 2023- 2029, le CRST, négocié entre les acteurs locaux et le Conseil régional, décline des dispositifs d'aides formalisés dans des « cadres de référence » qui présentent les modalités du financement régional traduisant la volonté d'un rapprochement du conseil régional de ses territoires.

- **France Services** – Les espaces France Services (EFS) ont pour vocation d'assurer la continuité de service au public en assurant la présence d'effectifs suffisants et compétents et une amplitude horaires minimum d'ouverture de vingt quatre heures sur cinq jours hebdomadaires. Ils proposent ainsi un panier de services homogènes au travers d'un socle commun de six opérateurs obligatoires : CPAM, CARSAT, MSA, CAF, la Poste et Pôle emploi.

À ce jour, six sites ont été labellisés sur le territoire à Droué et Morée (CCPHV), à Mondoubleau (CCCP), à Montoire-sur-le-Loir, à Vendôme (QPV des Rottes) et sur le territoire de la CATV, sous la forme d'un camping-car itinérant.

- **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** – Le SCoT est un document de planification stratégique fixant à l'échelle d'un territoire plus large que le PLU les grandes orientations d'aménagement et de développement durable et équilibre des territoires. Élaboré par le syndicat mixte des territoires du Grand vendômois, le SCoT a été approuvé le 8 juin 2022. Les trois orientations stratégiques du SCoT sont les suivantes :

- Activités économiques, agricoles et commerciales ;
- Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de service et densification ;
- Transition écologique, énergétique, valorisation des paysages, consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF).

- **Plan climat-énergie territorial (PCAET)** – Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) définira dès l'automne prochain, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire en matière d'atténuation et d'adaptation face au dérèglement climatique. Ainsi, cet outil aura pour double ambition d'agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle territoriale tout en renforçant la capacité de réponse du territoire face aux risques issus de la crise climatique. Les objectifs du PCAET seront déclinés dans un programme d'actions, mis en œuvre par divers acteurs territoriaux pour une durée de 6

ans. Il portera notamment sur divers types de solutions parmi lesquelles le recours à plus de sobriété dans les usages énergétiques, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable, l'appui à la biodiversité pour comme solution d'adaptation...

- **COP régionale** – La COP (conférence des parties) du Centre-Val de Loire a été lancée le 4 décembre 2023 à l'initiative conjointe de Sophie BROCAS, Préfète de région, et de François BONNEAU, Président de la région. Cette démarche se décline désormais dans chaque département. La COP associe les élus, collectivités locales, services de l'État, chambres consulaires, chefs d'entreprise ou encore associations environnementales, pour trouver les chemins qui permettront d'agir collectivement face aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales.

Elle permet de définir des objectifs cohérents à l'échelle de chaque territoire et de fixer les actions concrètes pour les atteindre. Ce processus propose une méthode collaborative, articulée autour de six thèmes :

- Mieux se déplacer,
- Mieux se loger,
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes,
- Mieux produire,
- Mieux se nourrir
- Mieux consommer.

- **COP lycées** – Mise en place à l'initiative du conseil régional, c'est une consultation citoyenne autour de la transition écologique qui vise à mobiliser le plus grand nombre, les jeunes mais aussi les personnels enseignants, afin d'amplifier l'action et d'accélérer l'atteinte des engagements COP de la France. En particulier, l'initiative s'inscrit dans le cadre de la planification écologique régionale qui associe l'ensemble des acteurs (collectivités locales, entreprises, société civile...) pour trouver les chemins qui permettront de collectivement réduire l'empreinte écologique des territoires et de relever les défis climatiques, énergétiques et environnementaux de demain. Une COP a eu lieu au lycée Ampère de Vendôme le 17 octobre 2024 et a permis de dégager des orientations en matière de réduction des déchets, d'économie circulaire ou encore de sensibilisation dès le plus jeune âge.

- **Villages d'Avenir** – Le programme Village d'avenir, piloté par l'ANCT dans le cadre du plan France Ruralités, vise à accompagner les communes de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Le territoire du Pays Vendômois compte 27 communes labellisées, constituant :

- 4 grappes : [Pezou, Lignéres, Renay, Lisle, Busloup, Saint-Firmin-des-Prés] ; [Vallée de Ronsard, Saint-Martin-des-Bois, Villedeuil-le-Château, Ternay, Les Hayes, Montrouveau, Artins, Les Essarts] ; [Selommes, Coulommiers-la-Tour, Faye, Villétrun] ; [Couvèron-au-Perche, Baillou, Boursay, Beauchêne, Le-Gault-du-Perche, Le Plessis-Dorin, Le Temple, Saint-Marc-du-Cor, Sargé-sur-Braye] ;
- Une commune seule : Thoré-la-Rochette.

Article 2 – Diagnostic du territoire

2.1 Un CRTE co-construit avec les acteurs du territoire

Cette version renouvelée du CRTE a été co-construite avec l'ensemble des acteurs locaux. Ainsi, deux ateliers ont été organisés : un premier atelier afin d'établir un état des lieux précis du territoire pour identifier ses atouts, ses défis et ses potentiels de développement. Il a notamment permis de dégager les forces et les faiblesses du territoire, d'identifier les opportunités de développement, et de définir les enjeux prioritaires. La méthodologie utilisée est celle d'ateliers d'intelligence collective pour favoriser les échanges et la co-construction (groupes thématiques, ateliers brise-glace autour d'images marquantes du territoire). Un deuxième atelier a été organisé afin de définir les orientations stratégiques du CRTE. L'approche participative a été poursuivie avec l'utilisation notamment de méthodes de vote pour hiérarchiser les enjeux et les actions.

Ces ateliers ont permis de :

- Favoriser la co-construction : tous les acteurs sont impliqués dans la définition du projet.
- Enrichir la réflexion : la diversité des points de vue permet d'identifier des solutions innovantes.
- Renforcer le sentiment d'appropriation : les participants se sentent investis dans le projet et sont plus motivés pour le mettre en œuvre.

Le choix d'organiser des ateliers d'intelligence collective s'avère être une démarche pertinente pour construire un CRTE ambitieux et partagé par tous les acteurs du territoire.

Cette approche participative garantit une meilleure prise en compte des spécificités locales et favorise l'émergence de projets innovants et durables.

2.2 Diagnostic du territoire : synthèse des principales idées

Un territoire devenu attractif, aux atouts multiples

- La gare TGV est un atout majeur pour le territoire, à l'origine du choix d'une partie des habitants et des entreprises de s'installer dans le Vendômois.
- La qualité du cadre de vie. La diversité des paysages et le patrimoine naturel et bâti existant, contribuent positivement au cadre de vie et à l'attractivité touristique. Le territoire renvoie une image positive (« carte postale »).
- Une activité agricole dominante et diversifiée (céréales, polyculture, élevage...), avec une population active qui contribue d'ailleurs au maintien et à l'entretien des paysages. Des productions labellisées AOP/IGP et un tissu de formation agricole bien étoffé (lycées agricoles, agro-campus).
- Une offre de logements diversifiée et une vacance relativement faible. Le prix de l'habitat privé reste encore accessible.
- Un fort dynamisme économique et un tissu industriel dense, avec l'installation d'entreprises innovantes ou au poids important. Des pôles de

- compétitivité se développent (ex : le luxe dans le Vendômois). Ce développement économique génère de nouveaux besoins en formation.
- Un territoire perçu comme paisible avec une bonne cohésion sociale et des liens intergénérationnels forts.
- Une riche offre culturelle avec des programmations ambitieuses (événement Fun Radio Live, L'Echallier...); Cette offre est néanmoins dispersée et peu visible à l'échelle de l'arrondissement.
- Le vieillissement de la population perçu comme une opportunité (engagement associatif fort...).
- Une diversité du tissu commercial existant avec des zones de chalandise locales dont le pôle majeur est Vendôme.
- Un tissu associatif dense

Un territoire rural qui présente des fragilités

- Un parc de logements anciens (passoires thermiques) qu'il convient de rénover. L'habitat indigne subsiste sur le territoire avec notamment des habitants en précarité énergétique. Une politique publique dédiée à la rénovation de l'habitat privé commence à se mettre en place dans le Vendômois.
- Une offre en logement en inadéquation avec la demande (parc vieillissant) ne répondant pas aux besoins notamment des actifs. Il s'agit d'insister plus sur le besoin de renouvellement qualitatif et de diversification du parc que sur un besoin uniquement quantitatif.
- La dévitalisation des villages ruraux et particulièrement sur le plan commercial. Difficultés des commerces en raison du changement de pratiques des consommateurs, des prix élevés des baux ou encore de la menace du changement de destination des rez-de-chaussées commerciaux. Plusieurs « derniers » commerces ferment. Le territoire s'est saisi très tôt de ce sujet, avec des initiatives mises en place dès le milieu des années 1990, en particulier dans le territoire correspondant à la communauté de communes des Collines du Perche.
- Le climat de renfermement sur soi qui menace la cohésion sociale, un sentiment de nostalgie (« c'était mieux avant ») et de délaissement des habitants ruraux (éloignement des services publics et médicaux notamment).
- Un territoire qui souffre de la désertification médicale.
- Un territoire de faible densité avec des déplacements conséquents. La voiture reste au cœur des déplacements dans le Vendômois. Difficultés à trouver des solutions de mobilité alternatives même si de plus en plus de projets voient le jour (covoiturage, pistes cyclables, réseau de bus urbains et interurbains porté par la communauté d'agglomération Territoires vendômois).
- La dégradation de la qualité des sols et la perte en biodiversité (ex : disparition des haies).
- Une faible connaissance des enjeux climatiques et de leurs impacts sur le plan local.
- Un programme alimentaire territorial (PAT) actuellement en révision, car les actions sont principalement menées par le Pays Vendômois. Cette révision vise à favoriser une meilleure appropriation par les acteurs locaux et à encourager le développement d'actions collectives.

11 /41

- Un programme alimentaire territorial (PAT) peu approprié et peu porté par les acteurs publics (aujourd'hui porté seul par le Pays Vendômois).
- Le vieillissement de la population et la perte du savoir par manque de transmission.
- L'inflation normative, la complexité des démarches et le manque de financements), en décalage avec le besoin d'efficacité demandé par les élus pour concrétiser les projets.
- Des revenus inférieurs aux valeurs moyennes de référence.

Des évolutions depuis le premier CRTE (2021)

- En matière de logement : la mise en place d'une politique volontariste de soutien et d'accompagnement à la rénovation de l'habitat, à travers la signature du pacte territorial. Plusieurs projets de rénovation de logements communaux.
- En matière de mobilité : le développement du covoiturage (avec la création de nouvelles aires et une campagne d'incitation financière) + le renforcement des réseaux de pistes cyclables intercommunales (plusieurs projets faisant l'objet de financements : voie verte, écomobilité, bandes cyclables...).
- En matière d'énergies renouvelables : montée en puissance des projets ENR et notamment de l'agrivoltaïsme. Planification de zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (à la main des collectivités).
- En matière de développement économique : de nouvelles entreprises continuent de s'installer sur le territoire (Sisley, Louis Vuitton, Marie Dâage, Icare), d'autres sont en pleine croissance (Le Triangle, Hexagon). Le tissu commercial se redynamise avec la création ou le maintien de commerces ruraux (Vallée de Ronsard, Le Gault-du-Perche, Sougé, Savigny-sur-Braye, Thoré-la-Rochette, Saint-Agil).
- En matière de services publics : amélioration de l'offre avec la création de nouvelles infrastructures (France Services, tiers-lieux, site unique de l'hôpital en phase de concrétisation) et la rénovation d'équipements existants (ex : extension du siège social de la CPHV).
- En matière de sport : une offre d'équipement sportive qui s'est renforcée, améliorée grâce à des financements accrus liés aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Les principaux enjeux du territoire

- Le vieillissement de la population et la nécessité d'adapter les logements, les infrastructures et les espaces publics.
 - Le besoin en logement (notamment neufs et sociaux)
 - La nécessité de favoriser la production des ENR (transition énergétique) et l'adaptation des infrastructures existantes
- Le réemploi des friches pour continuer à développer le territoire en toute sobriété, et la simplification des règles en matière de changement de destination
- La lutte contre l'autosolisme

12 /41

- L'évolution nécessaire des pratiques agricoles et avant tout le maintien de ces activités.
- La transmission des savoirs-faire et l'héritage (en particulier pour l'agriculture).
- Des conflits d'usage importants en matière d'usage du foncier (pour qui et pour quoi produit-on ?)
- Le changement des modes de consommation : l'itinérance, le multi-services.
- Des sujets qui peinent à faire leur place : les effets du changement climatique, l'auto-suffisance, la souveraineté alimentaire.
- La création des capacités d'adaptation aux transitions.
- La préservation des paysages.

Article 3 – Orientations stratégiques du CRTE Pays Vendômois

ORIENTATION 1 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce nouveau Contrat de Réussite et de Transition Ecologique représente une opportunité pour le Vendômois, territoire rural aux multiples atouts (agriculture, artisanat, tourisme, industries), de concilier dynamisation économique, développement social et culturel, et impératifs environnementaux et sociétaux. **La transition écologique est le fil conducteur de toutes les orientations et de toutes les actions entreprises dans le cadre de ce contrat**, qu'elles concernent l'offre sociale et culturelle, l'attractivité économique, l'habitat, l'emploi, la santé ou encore l'offre sportive.

Le Vendômois est confronté à des défis importants (décarbonation et réduction à la dépendance aux énergies fossiles, préservation des ressources naturelles, solidarité territoriale pour éviter les fractures entre zones plus urbanisées et plus rurales, attractivité économique dans un contexte de mutation des modèles de production et de consommation...). Fort de ce constat, ce CRTE a été élaboré dans le but de structurer et de favoriser des projets locaux ambitieux, alignés sur les objectifs nationaux de transition écologique (neutralité carbone, zéro artificialisation nette, etc.).

Le dérèglement climatique impose aux territoires de repenser leurs modes de fonctionnement et de s'adapter aux nouveaux défis environnementaux. Le Vendômois doit ainsi renforcer sa résilience territoriale, soit sa capacité à anticiper, absorber, s'adapter et se reconstruire face aux chocs et aux stress, notamment climatiques.

Cette résilience territoriale pose plusieurs enjeux dans le Vendômois parmi lesquelles : la réduction de la vulnérabilité des populations et des biens face aux événements extrêmes (sécheresse, inondations, canicules...), la préservation des ressources (optimiser la gestion de l'eau, de l'énergie et des sols), le soutien à des filières et des activités économiques durables et résilientes ou encore l'amélioration de la qualité de vie en créant des environnements de vie sains et agréables.

3.1.1. Mettre en place les conditions favorables à des mobilités soutenables adaptées aux besoins des habitants

Les transports représentent le premier secteur d'émissions de GES en France, en grande partie en raison de l'automobile (usage massif de la voiture individuelle). En milieu rural, la voiture reste souvent la seule option de déplacement.

La mobilité dans le Vendômois présente des défis spécifiques liés à la dispersion de l'habitat, à la faible densité de population et à la dépendance à la voiture individuelle. La voiture reste en effet au cœur des déplacements dans le Vendômois. Pourtant, il est essentiel de développer des solutions de mobilité durables pour améliorer le quotidien des habitants, réduire l'empreinte écologique

et renforcer l'attractivité de ces territoires. Des solutions locales pour développer les mobilités alternatives sont mises en place comme le transport à la demande via les services MOVE et REMI pour les territoires ruraux, la mise en place d'aires et d'une application de covoiturage (KAROS), ou encore d'aménagements cyclables (écomobilité, réseau intercommunal des territoires vendômois...).

Les acteurs du territoire ont souligné l'importance de différencier les enjeux de mobilité entre les espaces ruraux et urbains du Pays Vendômois :

- En milieu « rural », il s'agit de créer et développer des infrastructures de mobilité pour répondre aux besoins des habitants.
- En milieu « urbain », l'objectif est de « conforter et renforcer » les dispositifs existants.

En découlent les enjeux suivants :

- **L'accès aux services** : les distances importantes entre les lieux de vie, de travail et de services rendent difficile l'accès à ces derniers sans véhicule personnel.
- **Le vieillissement de la population** : la diminution du nombre de conducteurs et les difficultés liées à l'âge peuvent limiter les déplacements.
- **Le maintien des activités économiques** : une mobilité efficace est essentielle pour le développement économique des territoires ruraux, notamment pour faciliter les déplacements des travailleurs et le transport des marchandises.
- **Les enjeux environnementaux** : la voiture individuelle est souvent la seule option de déplacement en milieu rural.

De manière transversale, il faudra veiller à réduire les besoins de déplacements contraints, favoriser la multimodalité et adapter les infrastructures existantes (voirie, trottoirs, espaces publics) aux mobilités actives et durables. Les déplacements du quotidien seront particulièrement ciblés.

Développement et consolidation de l'offre collective

- Renforcer les services de transport à la demande (TAD). Ces services permettent de répondre aux besoins spécifiques des habitants en adaptant les horaires et les itinéraires. Un système de TAD zonal avec prise en charge à domicile permettant le dépôt à un point d'arrêt prédéfini. 18 TAD sont déployés dans le département, avec des créneaux d'environ 2 heures pour la desserte de marchés, centres commerciaux ou centres de santé.
- Encourager le déploiement du TAD socle REMI : le Conseil régional prévoit un financement pour deux demi-journées par semaine dans chaque Communauté de Communes non AOM.
- Renforcer les liaisons avec les centres urbains en mettant en place des lignes régulières vers les villes les plus proches.
- Favoriser l'intermodalité en combinant différents modes de transport (bus, train, vélo) pour faciliter les déplacements.

- Mettre en place des infrastructures favorisant l'intermodalité (ex. : abris vélos sécurisés près des gares, billets combinés train-bus). Des dispositifs ont été développés comme l'emport de vélos est prévu dans les cars interurbains, l'aides à l'achat de vélos à assistance électrique, de vélos pliants et de trottinettes électriques, le financement d'abris vélos sécurisés dans les gares (conseil régional).

La promotion des modes de déplacement actifs

- Aménager des voies vertes et des pistes cyclables sécurisées en créant un réseau de voies cyclables interconnecté pour faciliter les déplacements à vélo (écomobilité, voie verte Sougé-Trôo-Montoire, Mondoubleau-Choue...).
- Développer les accès sécurisés à la gare TGV pour les piétons et cyclistes.
- Mettre en place des aménagements piétons: favoriser la marche en créant des trottoirs et des passages piétons sécurisés.
- Encourager le covoiturage: poursuivre le développement des plateformes de covoiturage, en soulignant son rôle dans la réduction des émissions de GES.
- Poursuivre les études pour la mise en œuvre de liaisons douces et la résorption des discontinuités urbaines (ex. : liaisons douces sur Vendôme).

Développement des services de mobilité partagée

- Mettre en place des autopartages en proposant des véhicules en libre-service pour les déplacements occasionnels. Par exemple, deux voitures par EPCI non AOM sont prévues par le conseil régional.
- Développer des services de vélos en libre-service en facilitant les déplacements sur de courtes distances.

Favoriser l'intégration des solutions innovantes et technologiques dans les services de mobilité

- Utiliser les nouvelles technologies en mettant en place des applications mobiles pour faciliter l'accès à l'information sur les horaires et les itinéraires.
- Tester des solutions innovantes en expérimentant de nouveaux services de mobilité, tels que les navettes autonomes, les vélos électriques à assistance électrique, les woodybus, le ramassage scolaire hippomobile... Le cheval territorial (notamment percheron) constitue une piste de réflexion à mener.

Accompagner le changement de comportement

- Sensibiliser les habitants: organiser des campagnes d'information sur les enjeux de la mobilité durable et les alternatives à la voiture individuelle.
- Former les acteurs locaux: former les élus, les techniciens et les habitants aux enjeux de la mobilité durable et du télétravail. Des formations de premier niveau de conseil en mobilité durable et solidaire sont déployées à destination des Maisons France Service, des MDS, des tiers-lieux...

En conclusion, la mise en place de mobilités durables dans le Vendômois nécessite une approche globale et adaptée aux spécificités de chaque territoire. En combinant différentes solutions et en impliquant tous les acteurs, il est possible de créer des territoires plus attractifs, plus vivables et plus respectueux de l'environnement.

3.1.2. Adapter et rendre les territoires résilients au dérèglement climatique

Le changement climatique impose aux territoires de repenser leurs modes de fonctionnement et de s'adapter aux nouveaux défis environnementaux. La résilience territoriale est la capacité d'un territoire à anticiper, absorber, s'adapter et se reconstruire face aux chocs et aux stress notamment climatiques.

Œuvrer pour une meilleure résilience du territoire permet de réduire la vulnérabilité des populations et des biens face aux événements extrêmes (sécheresse, inondations, canicules...), de préserver les ressources (optimiser la gestion de l'eau, de l'énergie et des sols), de soutenir les filières et les activités économiques durables et résilientes ou encore d'améliorer la qualité de vie en créant des environnements de vie sains et agréables.

La connaissance des impacts du dérèglement climatique chez les citoyens et les élus est essentielle pour favoriser la mise en place de solutions adaptées au Vendômois face aux risques locaux.

Les leviers d'action au niveau territorial sont multiples. De nombreuses actions peuvent être mises en œuvre à l'échelle locale pour renforcer la résilience du territoire (liste non exhaustive) :

- **Énergie** : développer les énergies renouvelables en diminuant la dépendance aux énergies fossiles et réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments en rénovant les bâtiments pour réduire leur consommation énergétique et renforcer l'accompagnement des particuliers (Volet 3 du Pacte Territorial) ; développer des réseaux de chaleur.
- **Mobilité** : développer les transports en commun et les modes de transport doux en réduisant la dépendance à la voiture individuelle ; aménager des voies cyclables et des pistes piétonnes en favorisant les déplacements actifs.
- **Risques** : intégrer le risque climatique dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) en identifiant les zones à risques et en définissant des règles de construction adaptées (gonflements des argiles, zones inondables) ; maîtriser les risques d'inondation en aménageant les zones inondables, mettre en place des systèmes d'alerte et des plans de prévention.
- **Eau** : réduire la consommation d'eau potable en sensibilisant les habitants et les acteurs privés, développer des systèmes d'arrosage économes, protéger les ressources en eau en rénovant les réseaux d'eau potable, favoriser le recyclage d'eau de pluie et sa réutilisation

17 /41

- **Biodiversité** : préserver les zones humides, développer des zones de protection fortes (aires protégées), gérer durablement les forêts (renouvellement forestier).
- **Aménagement** : favoriser les aménagements naturels en créant des espaces verts, des zones humides, des îlots de fraîcheur pour réguler le microclimat ; renaturation des cours d'écoles par exemple ; renforcer les infrastructures en adaptant les réseaux d'assainissement, les routes, les bâtiments aux événements extrêmes ; mettre en œuvre des projets de recyclage urbain (ex : quartier gare de Vendôme, ancienne école Pasteur à Vendôme, ancienne fonderie de Fréteval, ancien Proxi de Mondoubleau...) et porter les études sur les futures friches à mobiliser.

- **Économie** : accompagnement des entreprises dans leur transition écologique, accompagnement des filières agricoles (adapter les pratiques agricoles, garantir une souveraineté alimentaire) développement de filières économiques durables (énergies renouvelables, agriculture biologique, etc.), valorisation des produits locaux et des circuits courts, développement de l'économie circulaire.

Cette orientation stratégique est transversale et transparaît dans les autres orientations du contrat.

3.1.3. Faciliter la production et la consommation d'énergies renouvelables dans un objectif de sobriété énergétique

Dans un contexte d'urgence climatique, le développement du territoire du Pays Vendômois ne peut faire l'impasse sur le recours aux énergies propres et décarbonées. Le territoire souhaite promouvoir la sobriété comme levier de transition. Il s'agit en effet en priorité de réduire la consommation d'énergie. En parallèle, la production d'énergies renouvelables doit être facilitée et soutenue afin de favoriser la transition vers des sources d'énergies décarbonées.

Les conditions essentielles à la réussite du développement de cette filière dans le Vendômois seront les suivantes : développer le mix énergétique adapté au territoire par le choix des différentes formes d'énergies renouvelables les plus adaptées selon les caractéristiques identifiées localement (méthanisation, photovoltaïque, hydraulique, bois, gaz, hydrogène, géothermie, éolien...), coordonner la production d'ENR sur le territoire (bois, photovoltaïque, méthanisation, GNV, éolien) et créer un écosystème intégrant les différents acteurs concernés.

Le milieu rural, souvent perçu comme un territoire à part, est un acteur clé de la transition énergétique. Ses vastes espaces, ses ressources naturelles et son potentiel de production d'énergies renouvelables en font un terrain propice à l'expérimentation et à l'innovation. Cependant, ce territoire présente également des spécificités et des défis propres qui doivent être pris en compte pour faciliter la production et la consommation d'énergies renouvelables dans une optique de sobriété énergétique.

Le territoire Vendômois doit faire face à plusieurs enjeux :

18 /41

- La dispersion des habitations et des activités économiques rend plus complexe le déploiement de réseaux et d'infrastructures énergétiques.
- Les économies d'échelle sont plus difficiles à réaliser, ce qui peut renchérir le coût des installations.
- Les acteurs locaux peuvent manquer de connaissances techniques et financières pour mener à bien des projets d'énergies renouvelables et peuvent ne pas être en confiance face à certains opérateurs.
- Dépendance énergétique : Les zones rurales sont souvent dépendantes des énergies fossiles pour le chauffage et le transport, ce qui les rend vulnérables aux fluctuations des prix de l'énergie.

Réduire les consommations en énergie

- Rénovation des bâtiments publics et de l'éclairage public. Amélioration de l'efficacité énergétique.
- Développement des mobilités durables. Encourager l'utilisation de vélos, de véhicules électriques et des transports en commun.
- Développer et étendre les réseaux de chaleur existants tels que celui des Grands Prés et de Mondoubleau en les alimentant avec des sources d'énergie renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique).
- Adopter des bonnes pratiques concernant la consommation énergétique : éco-gestes (ex : limitation de la température dans les bâtiments).
- Inciter les particuliers à entreprendre des travaux de rénovation énergétique de leur habitat.

Inciter et faciliter la production/consommation d'énergies renouvelables

- Développement de l'autoconsommation. Encourager les particuliers et les collectivités à produire leur propre électricité à partir d'énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, éolien, biomasse) et à consommer leur production.
- Accompagnement et soutien des projets d'énergies renouvelables (notamment dans la mise à disposition de foncier, en veillant à limiter l'artificialisation des sols liée à des projets ENR).

ORIENTATION 2 - ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.2.1. Développer une offre d'habitat adaptée aux besoins des habitants et du territoire

Le territoire du Pays Vendômois se caractérise par un nombre important de logements inadaptés aux normes et aux usages d'aujourd'hui. Le parc de logements vieillissant ne répond plus aux besoins des actifs et des jeunes ménages, nécessitant un renouvellement qualitatif plutôt que quantitatif. Le développement d'une offre afin de proposer une offre de logements adaptée aux parcours résidentiels variés (foyers pour jeunes, logements familiaux individuels et collectifs) est un enjeu majeur. La diversification de l'offre privée et publique, le développement de l'accès aux dispositifs de rénovation des logements et d'accès à la propriété constituent également des enjeux importants. L'offre devra favoriser les jeunes actifs, mais également les familles avec enfant en proposant un parcours résidentiel avec des offres adaptées à chaque étape de la vie. En réponse au vieillissement de la population et aux besoins des seniors, il s'agira également d'adapter les logements à la perte d'autonomie.

Il ne s'agit pas de développer l'offre de manière quantitative mais de la mettre en adéquation avec les besoins réels du territoire. Cela passe par une planification fine et une collaboration entre les acteurs locaux. Le renouvellement de l'offre de logements doit notamment tenir compte des évolutions socio-démographiques (baisse du nombre d'enfants, et augmentation puis baisse du nombre de seniors).

La réduction de l'habitat indigne et des passoires énergétiques passe par une politique volontariste en matière d'accompagnement des particuliers à la rénovation, la déconstruction ou la reconstruction de leurs logements. En effet, face à l'absence de moyens financiers et aux difficultés d'accès aux dispositifs d'aides, il sera primordial de faire un travail d'identification puis d'information et d'accompagnement des ménages. La mise en œuvre du Pacte territorial, des volets 1 et 2 (information et conseil) et de dispositifs d'aide locaux à l'échelle des EPCI devra permettre de créer un véritable service public de la rénovation de l'habitat, et répondre aux enjeux suivants :

- Mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés) ;
- Informer, conseiller et orienter des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus ;
- Accompagner les projets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.

L'enjeu du renouvellement qualitatif et de diversification du parc sur les polarités urbaines en lien avec les pôles d'emplois doit permettre de proposer une offre pour les actifs tenant compte de la diversité des parcours résidentiels, du logement

pour jeune en foyer/résidence, à l'instar du projet de requalification du foyer Kennedy à Vendôme, au logement familial individuel et collectif. En complément, le renforcement de l'accueil dans les petites communes, par le développement d'une offre de logements privée et publique constitue un enjeu fort, en matière d'équilibre du territoire et de renforcement de l'attractivité des communes les plus rurales.

La nécessité de développer des logements temporaires saisonniers, étudiants, d'urgence) a été intégrée dans la réflexion sur le nouveau CRTE. Ces logements répondent à des besoins ponctuels tels que l'accueil des travailleurs saisonniers, le logement des étudiants ou des jeunes en formation, les solutions d'hébergement d'urgence pour les personnes en situation de précarité.

Les friches industrielles et urbaines constituent des leviers pour développer le territoire et répondre aux besoins croissants en matière de logements.

Au-delà de l'existant, il s'agit de développer une nouvelle offre de logements neufs et sociaux. Ces nouveaux logements devront être nécessairement construits avec pour fils directeurs la sobriété foncière et énergétique, et la réduction de l'impact sur l'environnement artificialisé.

Les acteurs du territoire ont souligné l'existence de formes d'expérimentation telles que les logements modulaires, les habitats participatifs ou les logements intergénérationnels. Ces initiatives permettent de tester de nouvelles solutions adaptées aux réalités locales.

3.2.2. Bâtir une offre de formation au bénéfice de l'emploi local

Le territoire du Pays Vendômois jouit d'un écosystème économique de qualité qui lui confère au sein de la région Centre-Val de Loire un taux de chômage parmi les plus faibles. Il apparaît que pour maintenir ce niveau encourageant, une réflexion sur la valorisation des filières et des savoir-faire locaux pourrait permettre une continuité entre l'école et l'accès au marché de l'emploi. D'autre part, le territoire présente un manque important de main d'œuvre qualifiée. La construction d'une offre de formation adaptée aux spécificités des filières économiques locales présente des enjeux spécifiques :

- Les spécificités des métiers ruraux : les besoins en compétences sont souvent liés à des métiers spécifiques au secteur agricole, artisanal ou touristique, nécessitant des formations adaptées. Plus particulièrement, un des enjeux est la formation à l'agriculture de demain dans un territoire où l'agriculture est un secteur de base de l'économie : changements de pratiques à l'aune du dérèglement climatique dans la toute la chaîne de valeur (production, transformation, distribution).
- La dispersion géographique : les distances à parcourir pour accéder à une formation peuvent être importantes et constituer un frein.
- L'offre de formation limitée : le choix de formations peut être moins vaste qu'en milieu urbain, limitant les possibilités pour les demandeurs d'emploi, mais également pour les entreprises et les actifs.
- Le numérique : l'accès à internet et aux outils numériques peut être plus difficile, ce qui peut limiter l'accès à certaines formations en ligne ou à distance.

21 /41

- Mobilité réduite : les difficultés de mobilité peuvent limiter l'accès à certaines formations, notamment celles situées en dehors de la commune ou de la région.

Identifier et lever les freins périphériques

- Analyse des besoins via une étude approfondie des besoins en formation, en prenant en compte les spécificités du territoire et les freins rencontrés par les habitants.
- Accompagnement personnalisé : en proposant un accompagnement personnalisé aux demandeurs d'emploi et aux actifs pour les aider à surmonter les obstacles liés à la mobilité, à la garde d'enfants, etc.
- Solutions de mobilité en mettant en place des solutions de transport adaptées, comme des navettes ou des covoiturages organisés.
- Formation à distance en développant des formations en ligne ou par correspondance pour élargir l'accès à la formation.

Construire une offre de formation adaptée et flexible

La Région, chef de file de la compétence Formation professionnelle, met en œuvre des dispositifs de concertation des acteurs pour élaborer le plan régional de formation et proposer des actions adaptées sur les territoires (DEFI). Ces enjeux de formation, d'insertion et d'emploi sont discutés au sein des Comités Locaux pour l'Emploi (ex-Codeve).

Le Comité Local Pour l'Emploi (depuis le 09/01/2024 pour Vendôme) s'inscrit dans une volonté de renforcer la coordination des acteurs et d'adapter les politiques publiques aux spécificités locales. Il s'agit de construire collectivement une stratégie partagée pour l'emploi, en tenant compte des besoins des entreprises, des aspirations des demandeurs d'emploi et des atouts de notre territoire. Le CLPE est une instance de proximité, il associe l'ensemble des acteurs concernés : les services de l'état, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les acteurs économiques, les organismes de formation, les acteurs de l'insertion. Le CLPE s'articule avec les autres instances, notamment le Comité Régional de l'Emploi, pour assurer la cohérence des politiques publiques sur l'ensemble du territoire.

Les acteurs ont pu remonter le besoin de formations courtes et modulaires afin de faciliter l'accès à la formation continue et de formations coconstruites avec les entreprises locales afin de répondre aux besoins spécifiques des secteurs d'activité. La validation des acquis de l'expérience (VAE) doit être valorisée davantage. D'autre part, la transition entre le système éducatif et le monde du travail peut être facilitée pour permettre aux jeunes de trouver leur place sur le marché de l'emploi local. Pour cela, il est nécessaire d'encourager les entreprises à proposer des contrats en alternance et d'adapter les formations des établissements scolaires en cohérence avec le besoin des entreprises locales. Enfin, la formation dans le domaine de la rénovation du patrimoine doit être renforcée, en intégrant la notion de "réparabilité". Cela passe par la promotion de formations adaptées et la valorisation des savoir-faire locaux.

22 /41

Mobiliser tous les acteurs locaux

- Renforcer des partenariats entre les organismes de formation, les tiers-lieux de compétences, les entreprises, les collectivités territoriales, les associations et les réseaux d'acteurs locaux.
- Mettre en place une gouvernance partagée pour coconstruire l'offre de formation et assurer sa pérennité.
- Etablir des actions de communication pour informer les habitants sur les opportunités de formation et les inciter à se former.
- S'appuyer sur des initiatives locales pour faciliter l'accès à l'offre, notamment au travers des tiers-lieux de compétences.
- Soutenir l'innovation pédagogique: usage des outils numériques pour favoriser l'apprentissage à distance et la personnalisation des parcours de formation, promotion des méthodes pédagogiques actives, comme le travail en groupe, les études de cas et les projets concrets.

En parallèle de la formation, l'objectif du territoire est de **maintenir le tissu économique existant et d'encourager l'implantation de nouvelles entreprises**. L'accompagnement des filières (agricole, industrielle, artisanale, des énergies renouvelables...) doit être poursuivi. L'attractivité générale du territoire doit être soutenue.

Le Vendômois possède un riche patrimoine de savoir-faire dans différents secteurs tels que l'agriculture, l'artisanat, l'industrie et les services. Il est important de mettre en valeur ces atouts. Cela passe par :

- L'accompagnement des entreprises et des acteurs locaux qui œuvrent pour la valorisation des savoir-faire et des produits locaux.
- Le développement des collaborations entre les entreprises, les organismes de formation et les établissements scolaires pour adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail.
- La promotion de l'image du territoire par la mise en avant des atouts du Vendômois en matière de savoir-faire et de qualité de vie pour attirer de nouvelles entreprises et des talents.
- La dynamisation de l'emploi en attirant de nouvelles entreprises, notamment dans les secteurs porteurs en proposant des zones d'activités attractives et bien équipées, ainsi que des services d'accompagnement pour les entreprises qui souhaitent s'implanter dans le Vendômois.

La qualité de l'accueil réservé aux salariés et à leurs familles joue aussi un rôle déterminant dans le choix d'implantation des entreprises. Une politique d'accueil bien pensée peut ainsi devenir un véritable atout pour un territoire. La structure BELC, mais également les collectivités et les associations jouent un rôle crucial.

3.2.3. Structurer et développer le tourisme en s'appuyant sur la préservation et la valorisation du patrimoine bâti et naturel

La structuration et le développement d'une stratégie touristique de qualité est un enjeu clé pour le territoire vendômois. Cette stratégie doit s'appuyer sur la préservation, la réhabilitation et la valorisation :

- Du patrimoine naturel : « toutes les spécificités naturelles, les formations géologiques ou de géographie physique et les zones définies qui constituent l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, ainsi que les sites naturels qui présentent un intérêt sur le plan scientifique, dans le cadre de la conservation ou en termes de beauté » (définition de l'UNESCO).
- Du patrimoine bâti et notamment vernaculaire : les architectures caractéristiques du territoire, les constructions traditionnelles réalisées avec des matériaux locaux.

Le développement du tourisme vert et de nature, le renforcement et la diversification de l'offre d'hébergement, de restauration et de services, et la création d'un marketing territorial constituent des axes de travail. La qualité de l'offre touristique est également un facteur déterminant pour générer une activité touristique génératrice de valeur ajoutée.

Dans le cadre de ce CRTE, l'objectif est de trouver un équilibre entre l'attractivité touristique et la préservation des ressources naturelles et culturelles en valorisant l'existant et rationalisant l'offre présente. Ce volet touristique prend appui sur l'étude stratégique menée par l'Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher à l'échelle du Pays Vendômois et finalisée en 2024.

La mise en œuvre de cette stratégie pose la question du maillage physique (itinéraires et cheminements) et organisationnel (synergies entre les acteurs du territoire).

Enjeux du secteur dans le Vendômois

Le développement du tourisme dans le Vendômois, dans la Vallée du Loir et dans le Perche, tout en préservant et valorisant le patrimoine, présente de nombreux enjeux :

- Adaptation des aménagements et des offres à la typologie de clientèles actuelles et ciblées, et répondre aux besoins des résidents Les touristes recherchent de plus en plus des expériences authentiques et durables, en lien avec la nature et la culture locale.
- Maintien des activités économiques locales. Le tourisme peut contribuer à diversifier les activités économiques et à créer des emplois, notamment dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration et de l'artisanat.
- Préservation de l'identité culturelle: Il est essentiel de préserver l'identité culturelle du Vendômois, du Perche et de la Vallée du Loir ainsi que de valoriser le patrimoine immatériel.
- Gestion durable et équilibrée des flux touristiques pour garantir une qualité de vie pour les habitants.
- Le tourisme peut aussi constituer un volume d'activité commerciale permettant de rendre plus viables des activités de services non ou peu rentables provenant de l'activité résidentielle.
- La robustesse du territoire peut être renforcée grâce au tourisme pédagogique, centré sur la valorisation du patrimoine local.
- Le patrimoine doit être utilisé comme un outil pour attirer des visiteurs tout en sensibilisant à l'histoire et à la culture locale.

- Développer et structurer une offre de restauration sur l'ensemble du territoire (diversité gastronomique en harmonie avec les produits du terroir).
- Renforcer et monter en gamme l'offre d'hébergement.

La valorisation du patrimoine bâti et naturel

- Restauration et mise en valeur des architectures traditionnelles pour leur donner une nouvelle vie et les ouvrir au public.
- Encourager le tourisme vert et les loisirs de pleine nature : aménagement de sentiers de randonnée et de circuits touristiques en créant des itinéraires pédestres, cyclistes ou équestres pour découvrir le patrimoine naturel et culturel.
- Mise en place de visites guidées et d'animations en proposant des visites guidées thématiques, des ateliers, des festivals pour faire découvrir le patrimoine.
- Valorisation des savoir-faire locaux en mettant en valeur les savoir-faire artisanaux et agricoles locaux en organisant des démonstrations, des marchés et des fermes pédagogiques.
- Valoriser le loir comme axe central de découverte.

Une offre touristique durable

- Développer un parcours d'itinérance touristique structuré et accessible en encourageant une approche « bas carbone ».
- Privilégier les hébergements de tourisme rural : encourager le développement d'hébergements de tourisme rural comme les gîtes, les chambres d'hôtes, les campings, en privilégiant les constructions écologiques.
- Promouvoir une consommation responsable : encourager les touristes à consommer local et à adopter des comportements respectueux de l'environnement.
- Mettre en place des labels de qualité : attribuer des labels de qualité aux hébergements et aux activités touristiques qui respectent des critères de développement durable.

Structurer l'offre touristique

- Créer des offices de tourisme de pays : regrouper les communes et les acteurs économiques d'un territoire pour mettre en place une offre touristique cohérente et attractive.
- Développer des plateformes numériques : créer des sites internet et des applications mobiles pour faciliter la réservation et l'information des touristes.
- Mettre en place des partenariats : favoriser les partenariats entre les acteurs du tourisme, les collectivités territoriales, les associations et les entreprises locales.
- Rendre le territoire plus accessible.

Sensibiliser les acteurs locaux

- Former les professionnels du tourisme en proposant des formations pour améliorer les compétences des professionnels du tourisme en matière d'accueil, de commercialisation et de développement durable.
- Sensibiliser les habitants, notamment les résidents secondaires en les impliquant dans la démarche de développement touristique en les informant des enjeux et en leur donnant la possibilité de s'exprimer.

En surmontant ces défis et en mettant en œuvre ces propositions, il est possible de développer un tourisme durable en milieu rural tout en préservant le patrimoine et en améliorant la qualité de vie des habitants.

ORIENTATION 3 - OFFRE DE SERVICES ET COHÉSION SOCIALE

3.3.1. Aménager un territoire favorisant la bonne santé de ses habitants

Le Vendômois, compte-tenu de ses caractéristiques doit répondre à des défis spécifiques liés à l'accès aux soins :

- Désertification médicale: le départ en retraite ou la cessation d'activité des professionnels de santé et donc la fermeture progressive des cabinets médicaux entraînent des difficultés voire une impossibilité d'accès aux soins.
- Fragilité des réseaux de santé: les professionnels de santé isolés sont confrontés à des difficultés de coordination et de continuité des soins.
- Besoins spécifiques des populations rurales: Les populations rurales ont des besoins de santé particuliers.
- Attractivité médiocre des territoires ruraux éloignés d'une grande ville pour les professionnels de santé

Cette lutte passe notamment par plusieurs leviers qui sont intégrés pour la plupart dans le contrat local de santé.

La **prévention santé** englobe un ensemble de mesures visant à éviter l'apparition, l'aggravation ou la propagation des maladies. Elle joue un rôle crucial à tous les âges de la vie, mais prend une dimension particulière avec le vieillissement de la population. En effet, bien vieillir est un enjeu majeur de santé publique et cela passe par l'adoption de modes de vie sains et par la création d'environnements favorables.

Structurer les équipements de santé

- Favoriser la création de maisons de santé pluriprofessionnelles pour développer une offre de soins coordonnée et diversifiée (médecins généralistes, spécialistes, professionnels paramédicaux...).
- Mutualisation des moyens (locaux, équipements, secrétariat).
- Développer des partenariats avec les hôpitaux et les cliniques pour assurer une continuité des soins.
- Accompagner le projet de site unique de santé à Vendôme.

Aménager le territoire pour favoriser la santé

- Urbanisme favorable à la santé (UFS)
- Créer des espaces verts et des aménagements sportifs pour encourager l'activité physique.
- Améliorer la qualité de l'air et de l'eau en luttant contre la pollution pour préserver la santé des habitants.
- Favoriser les transports en commun pour faciliter l'accès aux soins et aux services à la personne pour les personnes sans véhicule personnel.

Favoriser l'installation des professionnels de santé

27 /41

- Garantir des conditions de travail attractives: offrir des conditions de travail (rémunération, équipements, temps de travail) et de vie intéressantes pour attirer les professionnels de santé.
- Logement: proposer des logements à des loyers modérés pour faciliter l'installation des professionnels de santé.
- Créer les conditions favorisant l'accueil des praticiens de santé (cf. CLS)
- Incitations financières

Développer les téléconsultations

- Améliorer la connectivité en déployant des réseaux internet haut débit dans les zones rurales pour faciliter les téléconsultations
- Former les professionnels de santé à l'utilisation des outils de téléconsultation
- Mettre en place des plateformes sécurisées pour les échanges entre les professionnels de santé et les patients.

Sensibiliser et informer la population

- Campagnes de prévention sur les maladies chroniques et les comportements à risque.
- Éducation à la santé dans les programmes scolaires.
- Communiquer sur les dispositifs existants d'accès aux soins (maisons médicales, téléconsultations).

Expérimenter des solutions innovantes

- Attirer des structures comme Médecins solidaires.
- Développer le salariat des médecins via le GIP Pro Santé par exemple.

En conclusion, l'aménagement d'un territoire favorable à la santé passe par une approche globale qui prend en compte les spécificités des territoires ruraux et les besoins des populations. Les leviers à la main des collectivités ne permettent pas de résoudre la problématique de désertification médicale. Cela nécessite l'existence de praticiens qualifiés volontaires pour exercer dans les zones les moins dotées.

3.3.2. Relancer et pérenniser une dynamique de commerces de proximité et permettre un accès aux services publics à tous

L'accès aux services publics en milieu rural est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des territoires et l'inclusion de tous les citoyens. Les initiatives innovantes comme les Maisons France Services et les camping-cars itinérants apportent des réponses concrètes à ces enjeux. Cependant, il est essentiel de poursuivre les efforts pour garantir un accès équitable à tous les services publics, quel que soit le lieu de résidence.

Face à ces enjeux, de nouvelles initiatives voient le jour pour faciliter l'accès aux services publics en milieu rural :

28 /41

- Les Maisons France Services: ces espaces uniques permettent de réaliser de nombreuses démarches administratives du quotidien (CAF, Pôle Emploi, impôts, etc.) en un seul lieu. Elles offrent également un accompagnement personnalisé pour les démarches en ligne.
- Les camping-cars itinérants: ces véhicules aménagés sillonnent les routes pour aller la rencontre des habitants dans les zones les plus éloignées des services publics. Ils proposent des permanences pour aider les personnes à effectuer leurs démarches administratives.
- Le développement du numérique : il est essentiel de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour les personnes les moins à l'aise avec les outils numériques.
- La mutualisation des équipements de services publics.

Ces initiatives présentent de nombreux avantages potentiels :

- Proximité: les services se rapprochent des citoyens, réduisant ainsi les déplacements.
- Simplification: les démarches sont simplifiées et les usagers sont accompagnés dans leurs démarches.
- Inclusion numérique: Ces dispositifs permettent de lutter contre la fracture numérique et de favoriser l'inclusion sociale.

Le maintien et le développement des commerces de proximité en milieu rural sont également cruciaux pour plusieurs raisons :

- Lien social: les commerces de proximité sont des lieux de vie et d'échange favorisant le lien social et la cohésion communautaire.
- Accès aux services: ils permettent aux habitants d'accéder à des produits et services de première nécessité sans avoir à parcourir de longues distances.
- Vitalité économique: les commerces de proximité contribuent à l'animation des centres-bourgs et à l'attractivité des territoires ruraux.
- Les commerces contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en facilitant leur quotidien et en leur offrant un cadre de vie plus agréable mais à condition qu'ils puissent générer des revenus afin qu'ils puissent vivre de leur activité.

Néanmoins, le territoire est confronté à de multiples défis mettant à mal le tissu commercial et entraînant la fermeture de derniers commerces :

- Concurrence des grandes surfaces et de l'offre sur Internet
- Manque de main-d'œuvre, difficulté à recruter
- Baisse du chiffre d'affaires et difficultés à se relever suite à la crise du Covid.
- Prix élevés des baux commerciaux et des valeurs des fonds de commerce
- Changements de destination de certains rez-de-chaussées commerciaux.

Ce volet du CRTE vise à redynamiser le tissu commercial, à favoriser sa pérennité et à prévenir la fermeture du dernier commerce en milieu rural.

Soutenir la création et le développement des commerces de proximité

- Aides financières et subventions
- Accompagnement des porteurs de projets: proposer un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets pour les aider à élaborer leur business plan et à trouver des financements.
- Location de locaux à des prix attractifs: mettre à disposition des locaux commerciaux à des loyers modérés pour favoriser l'installation de nouveaux commerces.

Favoriser l'innovation et l'adaptation des commerces

- Encourager les offres commerciales innovantes, hybrides, adaptées aux attentes et aux comportements des consommateurs.
- Encourager la création de commerces multiservices proposant une offre diversifiée de produits et de services.
- Soutenir les circuits courts et les produits locaux
- Proposer des services numériques (ventes en ligne, livraison à domicile) pour répondre aux attentes des consommateurs et élargir la clientèle.
- Développer l'itinérance commerciale.

Améliorer l'attractivité des centres-bourgs

- Rénover les bâtiments (rez-de-chaussées commerciaux), les espaces publics (ex : terrasses) et les voiries pour améliorer l'attractivité des commerces.
- Organiser des événements locaux pour dynamiser les centres-bourgs et attirer les populations.
- Proposer des activités de loisirs et de culture, en lien avec les commerces locaux, pour rendre les centres-bourgs plus attractifs.

Faciliter l'accès aux commerces via une offre de mobilités douces

- Développer les transports en commun et l'accès au covoiturage
- Créer des itinéraires piétons et cyclables en aménageant des voies dédiées et sécurisées.
- Relier les commerces aux autres pôles d'équipements et soutenir les initiatives de livraison à domicile ou via des relais locaux pour limiter les déplacements contraints.

Coopérer avec les acteurs locaux

- Partenariats avec les collectivités territoriales : co-construire des projets de développement avec les communes et les intercommunalités.
- Partenariats avec les entreprises : favoriser les partenariats avec les entreprises locales pour développer des offres de services complémentaires.
- Partenariats avec les associations : impliquer les associations locales dans la vie des commerces de proximité.

Sensibiliser les consommateurs

- Campagnes de communication: mener des campagnes de communication pour sensibiliser les consommateurs à l'importance des commerces de proximité.
- Favoriser les circuits courts: encourager les consommateurs à acheter local et à privilégier les produits de saison et accompagner les porteurs dans la conception d'une offre concurrentielle.

En surmontant ces défis et en mettant en œuvre ces propositions, il est possible de relancer et de pérenniser une dynamique de commerces de proximité en milieu rural, urbain ou périurbain au bénéfice de tous les habitants.

3.3.3. Maintenir et valoriser l'offre sportive et culturelle, comme un levier de cadre de vie et d'attractivité

Le maintien et la valorisation de l'offre sportive et culturelle en milieu rural est un enjeu majeur du territoire pour plusieurs raisons :

- Qualité de vie: l'accès à des activités sportives et culturelles améliore significativement la qualité de vie des habitants, en favorisant le bien-être, le lien social et l'épanouissement personnel.
- Attractivité du territoire: une offre sportive et culturelle dynamique est un atout majeur pour attirer de nouveaux habitants, notamment des jeunes familles, et pour développer le tourisme.
- Cohésion sociale: les activités sportives et culturelles contribuent à renforcer le lien social et à créer du lien entre les générations.
- Développement économique: le secteur culturel et sportif peut générer des emplois et dynamiser l'économie locale.

Rénover les équipements existants et renforcer le maillage territorial:

L'accès aux équipements sportifs en milieu rural constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des territoires et favoriser un mode de vie actif pour tous. Les zones rurales sont souvent confrontées à des défis spécifiques en matière d'infrastructures sportives notamment en termes de :

- Qualité et diversité des équipements. Souvent plus anciens et moins nombreux que ceux des zones urbaines, les équipements sportifs ruraux peuvent présenter des dégradations et un manque de diversité en termes de pratiques sportives proposées.
- Accessibilité. L'éloignement géographique des équipements peut être un frein pour les habitants, notamment pour les personnes à mobilité réduite ou les jeunes.
- Maintien et financement. Le coût de la rénovation et du maintien en état des équipements représente un défi pour les collectivités rurales, souvent dotées de moyens financiers limités et confrontées à des pratiques d'utilisation qui génèrent des déficits structurels en matière de coûts de fonctionnement.

La rénovation des équipements sportifs en milieu rural est essentielle pour plusieurs raisons :

- Améliorer la santé et le bien-être: Des équipements sportifs de qualité favorisent la pratique d'une activité physique régulière, essentielle pour la santé physique et mentale.
- Lutter contre la sédentarité: En particulier chez les jeunes, l'accès à des équipements sportifs variés peut contribuer à lutter contre la sédentarité et les problèmes de santé associés.
- Favoriser le lien social: Les équipements sportifs sont des lieux de rencontre et d'échange, contribuant ainsi à renforcer le tissu social et à lutter contre l'isolement.
- Développer l'attractivité des territoires: Des équipements sportifs modernes et adaptés peuvent renforcer l'attractivité d'un territoire, en attirant de nouveaux habitants et en favorisant le tourisme.

Développer une offre adaptée aux besoins des habitants

- Études de besoins : réaliser des études pour identifier les attentes et les besoins des habitants en matière d'activités sportives et culturelles.
- Offre diversifiée: proposer une offre variée d'activités pour tous les âges et tous les goûts (sports individuels et collectifs, activités artistiques, culturelles, etc.).
- Partenariats avec les associations : travailler en étroite collaboration avec les associations locales et mobiliser les subventions nécessaires pour développer de nouvelles activités.

Valoriser le patrimoine local

- Mise en valeur du patrimoine naturel : créer des sentiers de randonnée, des parcours VTT, des espaces de baignade pour profiter des ressources naturelles.
- Valorisation du patrimoine culturel : organiser des visites guidées, des festivals, des expositions pour faire découvrir le patrimoine local.
- Intégration du patrimoine dans les activités sportives et culturelles: proposer des activités sportives et culturelles en lien avec le patrimoine local (course d'orientation, théâtre de rue, etc.).

Développer le tourisme sportif et culturel

- Création de produits touristiques: développer des produits touristiques autour du sport et de la culture (week-ends sportifs, séjours culturels, développement des pratiques sportives autour du Loir, etc.).
- Promotion du territoire: mettre en place des actions de communication pour faire connaître l'offre sportive et culturelle du territoire.
- Mise en réseau des acteurs: favoriser la mise en réseau des acteurs du tourisme, du sport et de la culture pour développer des offres conjointes.

Utiliser les nouvelles technologies

- Sites internet et applications mobiles : créer des plateformes numériques pour informer sur l'offre sportive et culturelle et faciliter les inscriptions.
- Réseaux sociaux : utiliser les réseaux sociaux pour communiquer et promouvoir les événements.

Encourager la pratique sportive et culturelle tout au long de la vie

- Actions de sensibilisation: mener des campagnes de sensibilisation à l'importance de la pratique sportive et culturelle pour la santé et le bien-être.
- Programmes spécifiques pour les seniors: proposer des activités adaptées aux seniors pour maintenir leur forme physique et leur bien-être.
- Partenariats avec les écoles: développer des partenariats avec les écoles pour promouvoir la pratique sportive et culturelle dès le plus jeune âge.

Soutenir les acteurs locaux :

- Subventions et aides financières: accorder des subventions aux associations sportives et culturelles pour financer leurs projets
- Mise à disposition d'infrastructures: mettre à disposition des infrastructures sportives et culturelles (salles, terrains, équipements) à des tarifs préférentiels ou gratuits.
- Accompagnement technique: Proposer un accompagnement technique aux acteurs locaux pour les aider à développer leurs projets.

Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire de mettre en place une stratégie de rénovation des équipements existants et de développement de nouveaux équipements en milieu rural, en privilégiant une approche globale et cohérente à l'échelle territoriale. Cette stratégie doit prendre en compte les spécificités de chaque territoire et les besoins des populations.

Article 4 – Engagement des partenaires

4.1 Dispositions générales concernant les financements

Le présent contrat vise notamment à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention financiers qui relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ainsi que de leurs partenaires publics ou privés, en faveur des actions qui lui sont annexées.

4.2 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les opérations devront faire l'objet d'un dossier de demande de subvention adressé par le porteur du projet auprès des services de l'État. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières.

Si le fait de retenir un projet au titre du CRTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait être dispensé des procédures administratives et réglementaires en vigueur.

4.3 Le Conseil régional

Le Conseil régional en qualité de chef de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement

économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Conseil régional s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Conseil régional s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Conseil régional, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du Conseil régional.

4.4 Le Conseil départemental

L'engagement du conseil départemental au sein de ce CRTE permettra de concrétiser et de valoriser les actions déjà entreprises sur le territoire au bénéfice des communes ou des communautés de communes dans le cadre de ses politiques sociales, d'habitat, d'aménagement du territoire et environnementales, culturelles ou de développement des mobilités douces.

Le conseil départemental mobilisera ses enveloppes de droit commun pour les projets inscrits au CRTE et les moyens techniques du service de la qualité de l'eau et de l'agence technique départementale.

Les opérations devront faire l'objet d'un dossier de demande de subvention adressé par le porteur du projet auprès du conseil départemental. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental.

Le conseil départemental valorisera dans le CRTE l'ensemble des réalisations sous sa maîtrise d'ouvrage pour la période concernée (aménagements routiers, mobilités alternatives, collèges...).

Le conseil départemental s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Article 5 – Gouvernance du CRTE

5.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet ou son représentant, le président du Pays vendômois et les présidents des trois intercommunalités parties prenantes (la CATV, la CCCP et la CCPHV), du conseil départemental et du conseil régional.

Ce comité de pilotage se réunira une fois par an. Il aura pour rôle de :

- Examiner régulièrement le programme sous l'angle de son exécution et des progrès réalisés dans le cadre des différentes actions
- Sélectionner les actions prioritaires à mettre en œuvre, évaluer les niveaux de faisabilité des projets
- S'assurer de la pertinence et de la cohérence des projets conformément aux orientations stratégiques et opérationnel établies
- Prendre en compte et examiner les différentes données financières, les indicateurs définis préalablement en particulier leur évolution.
- Approuver les documents et rapports d'avancement préalablement établis par le Comité technique
- Donner son avis et proposer des réajustements et des corrections dans le cadre des actions développées ainsi que des solutions
- Valider de nouvelles orientations stratégiques, et de nouveaux projets en tenant compte du caractère évolutif du plan d'actions et des inflexions nécessaires identifiées

Il est informé régulièrement de l'état d'avancement de la mise en œuvre du CRTE.

5.2 Le comité technique

Un comité technique réunissant les services de l'État compétent et les services administratifs des collectivités territoriales et de leurs établissements publics se réunira une à trois fois par an. Il aura la tâche de veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat et de préparer les comités de pilotage en étudiant en amont les problématiques d'ordre financier, administratif ou technique propres aux projets concernés. Il présentera également aux membres du comité de pilotage un bilan des actions en cours ou réalisées. Il proposera en outre aux membres du comité de pilotage des évolutions au CRTE (insertion de nouvelles actions par exemple). Cette instance permettra le partage de bonnes pratiques.

5.3 La mise en œuvre opérationnelle des projets

Des projets sont identifiés dans chacune des grandes orientations définies dans le plan d'actions et sont présentés en annexe au présent contrat. Ces projets, présentés de manière générale, sont répartis par axes du plan d'actions afin de souligner la volonté de chaque partenaire de définir une stratégie globale sur le territoire, avec une attention portée chaque secteur géographique.

Le CRITE est un contrat à caractère évolutif. Ainsi, de nouvelles actions ou projets pourront être inscrits, ultérieurement, au sein du présent contrat, en fonction de leur cohérence avec les trois grandes orientations du contrat, de leur faisabilité et de leur niveau de maturité, de leur valeur d'exemple, de leur intérêt collectif ou encore de leur effet d'entraînement.

L'ensemble des actions seront en outre analysées au regard des critères suivants :

- La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (rénovation énergétique, production d'énergies renouvelables, mobilités douces, etc.) ;
- La gestion économe de l'espace et des ressources, en particulier de l'eau ;
- La préservation et la valorisation de la biodiversité ;
- L'économie circulaire ;
- La recherche de mutualisations (entre communes, entre entreprises, etc.).

Dès validation de l'action, celle-ci fera l'objet d'un suivi particulier par le service référent de la collectivité concernée en lien avec les services de la préfecture. Un état d'avancement des actions fera l'objet de présentations lors de chaque comité de pilotage.

Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le Pays Vendômois s'engage à contribuer au suivi et à l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du CRITE et pour lesquelles une subvention est accordée par un des dispositifs qu'il gère.

Les établissements publics de coopération intercommunale membres du Pays vendômois s'engagent à :

- Pour Territoires vendômois, mettre à disposition en tant que de besoin les services compétents de la communauté d'agglomération ;
- Pour les Collines du Perche, mettre à disposition en tant que de besoin une volontaire territoriale en administration, d'ores et déjà recrutée pour assurer le suivi du CRITE à l'échelle du territoire de la communauté de communes ;
- Pour le Perche et Haut-Vendômois, mettre à disposition des agents en contrats aidés en tant que de besoin.

L'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales signataires et leurs établissements publics s'engagent à faciliter l'accès à leurs offres en ingénierie au profit des actions annexées au présent contrat.

Article 7 - Évaluation du C RTE

Un bilan annuel sera réalisé à partir d'un panel d'indicateurs, selon leur pertinence avec les actions mises en œuvre et les orientations du présent contrat. Ce bilan annuel fera l'objet d'une présentation en comité de pilotage, après préparation en comité technique.

Article 8 – Information et communication

Une information concernant l'avancement des actions sera faite auprès des élus et des citoyens lors des instances municipales et communautaires. De même, les membres du conseil de développement, créé au niveau du Pays Vendômois regroupant des élus, des associations, des entreprises et des particuliers, feront l'objet d'une information spécifique.

Au-delà de ces informations régulières sur la mise en œuvre globale du C RTE, des actions plus ponctuelles de communication seront instaurées par le biais de diffusions par voie de presse, d'opérations ciblées sur des projets emblématiques ou encore de visites sur sites.

Le 06 juillet 2026

Le sous-préfet de Vendôme Le président du Conseil régional par délégation, Le président du Conseil départemental

Vincent LE DUFF Karine GIOANEC MAURIN Philippe GOUET

Le président de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois Le président de la communauté de communes Perche Haut Vendômois La présidente de la communauté de communes des Collines du Perche

Laurent BRILLARD Pascal TRASSARD Claude CARTON

La présidente du syndicat mixte du Pays Vendômois

Magali MARTY-ROYER

